

Les familles, même chrétiennes, ne réfléchissent point toujours à cela. Sachant que leur enfant est assuré de son salut éternel, elles se soucient moins de le lui procurer d'une façon plus intense, et elles diffèrent à six mois, un an, et quelquefois plus, les cérémonies du baptême. L'enfant peut mourir dans l'intervalle, et dans ce cas être privé d'une augmentation de gloire pour toute l'éternité. Nous ne savons point ce qu'opèrent en nous ces prières, ces cérémonies, ni la différence qu'il y a dans le ciel en degrés de gloire; mais la foi nous apprend que ces augmentations sont d'un prix incalculable et qu'en devrait tout sacrifier pour acquérir ne serait-ce que le degré supérieur le plus infime de gloire. C'est à cette préoccupation, toute de foi, qu'à obéi Pie X.

L'ondoisement est laissé tel qu'il était, car le baptême est de nécessité de moyen; mais toutes les fois qu'il n'y a pas danger de mort, le prêtre, avec la permission de l'évêque, ira à la maison et effectuera toutes les cérémonies du baptême, donnant ainsi à l'enfant toute la grâce que la sainte Eglise lui destinait et que la négligence des parents aurait pu lui faire perdre. Telle est, en deux mots, l'économie de cette importante réforme, et tels sont les motifs qui l'ont fait accomplir.

DON ALESSANDRO.

LE PERE LEFEBVRE



A mort moissonne toujours autour de nous. Il y a quelques semaines nous rendions hommage à la mémoire du Père Pilon, des Pères du Saint-Sacrement. Dès lors, nous aurions voulu saluer également la tombe d'un autre religieux canadien, des Oblats, celui-là, qui a cer-